

26 mai 2023

RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AU 28 FÉVRIER 2023

Note au lecteur

Le Rapport mensuel des opérations financières fournit un aperçu des résultats financiers mensuels du gouvernement du Québec. Il est préparé dans le but d'accroître la transparence des finances publiques et d'effectuer un suivi régulier de l'atteinte de la cible relative au solde budgétaire pour l'année financière. Les informations financières qui y sont présentées ne sont pas auditées et sont basées sur les conventions comptables utilisées dans les états financiers annuels du gouvernement⁽¹⁾.

Le *Rapport mensuel des opérations financières au 31 mars 2023* sera publié le 29 juin 2023.

Faits saillants de février 2023

Au 28 février 2023, soit pour la période d'avril 2022 à février 2023, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire affichait un déficit de 1,6 milliard de dollars. Cela représente une diminution de 5,6 milliards de dollars par rapport au solde budgétaire observé l'année précédente à pareille date.

Ce résultat provient :

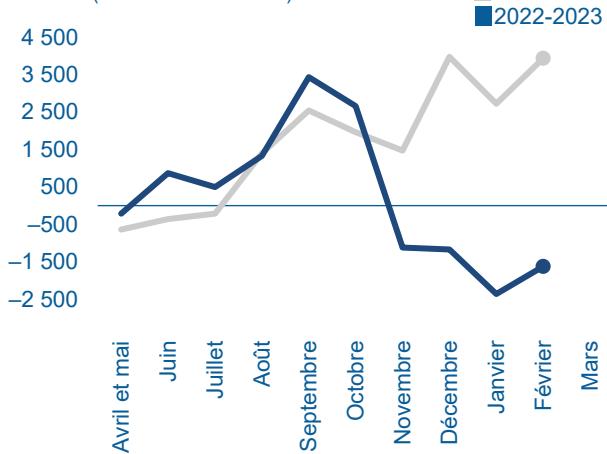
- de revenus de 130,3 milliards de dollars;
- de dépenses de 129,2 milliards de dollars;
- de versements de 2,8 milliards de dollars au Fonds des générations.

Selon les données présentées dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, un déficit budgétaire de 5,0 milliards de dollars est prévu pour l'ensemble de l'année financière, avant utilisation de la réserve de stabilisation (voir annexe 1).

- Ce déficit inclut de nouvelles initiatives de 6,6 milliards de dollars annoncées depuis mars 2022, dont la mise en place du Bouclier anti-inflation et la baisse des deux premiers taux d'imposition des particuliers de 1 point de pourcentage.

Solde budgétaire cumulatif

(en millions de dollars)



SOMMAIRE DES DONNÉES CONSOLIDÉES

(données non auditées, en millions de dollars)

	Février			Avril à février			
	2022	2023	Variation	2021-2022	2022-2023	Variation	Variation (%)
Revenus autonomes	9 973	9 956	-17	97 894	104 570	6 676	6,8
Transferts fédéraux	2 240	2 268	28	25 817	25 765	-52	-0,2
Total des revenus	12 213	12 224	11	123 711	130 335	6 624	5,4
Dépenses de portefeuilles	-10 012	-10 497	-485	-108 882	-119 838	-10 956	10,1
Service de la dette	-721	-763	-42	-7 804	-9 325	-1 521	19,5
Total des dépenses	-10 733	-11 260	-527	-116 686	-129 163	-12 477	10,7
SURPLUS (DÉFICIT)⁽²⁾	1 480	964	-516	7 025	1 172	-5 853	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-266	-227	39	-3 085	-2 799	286	—
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	1 214	737	-477	3 940	-1 627	-5 567	—

RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

REVENUS

Revenus autonomes

Au 28 février 2023, les revenus autonomes totalisaient 104,6 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse de 6,7 milliards de dollars (6,8 %) par rapport à la même période de l'année précédente.

- L'évolution des principaux indicateurs économiques a eu un effet positif sur les revenus autonomes.

Les **revenus fiscaux** ont augmenté de 4,7 milliards de dollars (6,0 %), pour atteindre 82,4 milliards de dollars, en raison de la hausse :

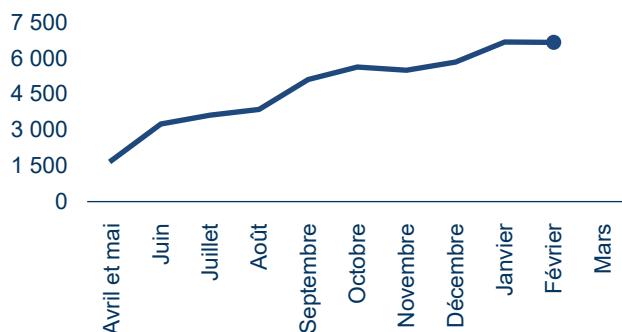
- de 2,1 milliards de dollars (5,8 %) de l'**impôt sur le revenu des particuliers** et de 495 millions de dollars (7,4 %) des **cotisations pour les services de santé**, attribuable principalement à la croissance des salaires et traitements;
- de 386 millions de dollars (3,4 %) des revenus provenant des **impôts des sociétés**, due notamment à l'évolution de l'excédent d'exploitation net des sociétés;
- de 1,7 milliard de dollars (7,5 %) des **taxes à la consommation**, due à la bonne tenue de la consommation des ménages, elle-même soutenue par la bonne tenue du marché du travail et par l'utilisation de l'épargne accumulée.

Les **autres revenus autonomes** ont augmenté de 1,1 milliard de dollars (7,6 %), pour atteindre 16,1 milliards de dollars, en raison de :

- la hausse des **revenus divers** de 1,2 milliard de dollars (12,6 %), attribuable entre autres à l'augmentation des revenus de vente de biens et services et à la hausse des revenus d'intérêts sur les créances fiscales administrées par l'Agence du revenu du Québec, cette augmentation étant compensée en partie par la diminution des revenus de placement du Fonds des générations.

Les **revenus provenant des entreprises du gouvernement** ont augmenté de 853 millions de dollars (16,3 %), pour s'établir à 6,1 milliards de dollars. Cette variation est notamment attribuable à la hausse de la valeur des exportations d'électricité constatée par Hydro-Québec et à un retour à la normale des activités de Loto-Québec, alors que, durant la même période de l'année précédente, la société n'avait pas repris l'ensemble de ses activités en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie. Cette hausse a été atténuée par la diminution des résultats d'Investissement Québec liée aux résultats défavorables des marchés financiers d'avril 2022 à février 2023.

**Variation cumulative
des revenus autonomes**
(en millions de dollars)



REVENUS AUTONOMES

(données non auditées, en millions de dollars)

	Février			Avril à février			
	2022	2023	Variation	2021-2022	2022-2023	Variation	Variation (%)
Impôt sur le revenu et les biens							
Impôt sur le revenu des particuliers	3 223	2 984	-239	35 829	37 893	2 064	5,8
Cotisations pour les services de santé	644	636	-8	6 705	7 200	495	7,4
Impôts des sociétés	2 236	1 869	-367	11 343	11 729	386	3,4
Impôt foncier scolaire	92	95	3	990	1 019	29	2,9
Taxes à la consommation	1 665	1 873	208	22 816	24 521	1 705	7,5
Revenus fiscaux	7 860	7 457	-403	77 683	82 362	4 679	6,0
Droits et permis	730	657	-73	5 327	5 253	-74	-1,4
Revenus divers	734	1 067	333	9 658	10 876	1 218	12,6
Autres revenus autonomes	1 464	1 724	260	14 985	16 129	1 144	7,6
Total des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	9 324	9 181	-143	92 668	98 491	5 823	6,3
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	649	775	126	5 226	6 079	853	16,3
TOTAL	9 973	9 956	-17	97 894	104 570	6 676	6,8

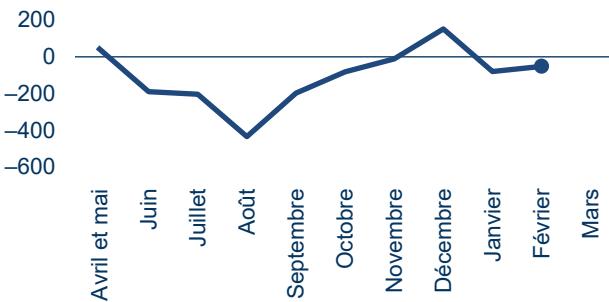
RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Transferts fédéraux

Au 28 février 2023, les transferts fédéraux totalisaient 25,8 milliards de dollars. Il s'agit d'une baisse de 52 millions de dollars (0,2 %) comparativement à la même période de l'année précédente. Cette variation est notamment attribuable à :

- la baisse des revenus provenant des **transferts pour la santé** de 848 millions de dollars (11,5 %), découlant de la diminution du transfert supplémentaire en matière de santé relatif à la COVID-19 par rapport à l'année précédente;
- la hausse des revenus provenant de la **péréquation** de 502 millions de dollars (4,2 %), en raison de la croissance du PIB nominal canadien, qui détermine le rythme de croissance de l'enveloppe de péréquation à l'échelle canadienne.

Variation cumulative des transferts fédéraux (en millions de dollars)



TRANSFERTS FÉDÉRAUX

(données non auditées, en millions de dollars)

	Février			Avril à février			
	2022	2023	Variation	2021-2022	2022-2023	Variation	Variation (%)
Péréquation	1 093	1 139	46	12 025	12 527	502	4,2
Transferts pour la santé	671	593	-78	7 378	6 530	-848	-11,5
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	131	107	-24	1 439	1 186	-253	-17,6
Autres programmes	345	429	84	4 975	5 522	547	11,0
TOTAL	2 240	2 268	28	25 817	25 765	-52	-0,2

RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

DÉPENSES

Au 28 février 2023, les dépenses totalisaient 129,2 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 12,5 milliards de dollars (10,7 %) comparativement à la même période de l'année précédente.

Les dépenses du portefeuille **Santé et Services sociaux** ont augmenté de 2,0 milliards de dollars (4,0 %), pour atteindre 52,6 milliards de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à la comptabilisation en décembre de la bonification du montant pour le soutien des aînés, ainsi qu'à l'indexation des échelles salariales du personnel des établissements de santé et de services sociaux.

Les dépenses du portefeuille **Éducation** ont augmenté de 1,7 milliard de dollars (10,7 %), pour atteindre 17,1 milliards de dollars. Cette hausse est notamment attribuable à l'indexation des échelles salariales ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'élèves dans les établissements scolaires.

Les dépenses du portefeuille **Enseignement supérieur** ont augmenté de 879 millions de dollars (11,2 %), pour atteindre 8,7 milliards de dollars. Cette hausse découle notamment de l'augmentation des dépenses des établissements d'enseignement collégial et universitaire.

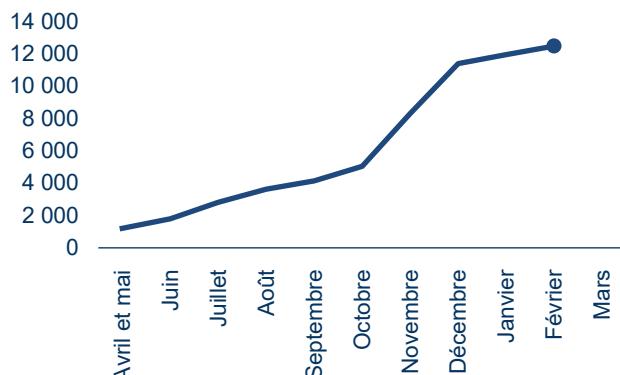
Les dépenses des **autres portefeuilles** ont augmenté de 6,4 milliards de dollars (18,2 %), pour atteindre 41,4 milliards de dollars, en raison notamment de :

- l'augmentation de 3,3 milliards de dollars des dépenses du portefeuille Emploi et Solidarité sociale, laquelle s'explique principalement par la comptabilisation en novembre du nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie, qui totalise 3,5 milliards de dollars;
- la hausse de 922 millions de dollars des dépenses du portefeuille Affaires municipales et Habitation, entre autres attribuable à des subventions pour favoriser l'accès à un logement de qualité et abordable et pour rénover le parc d'habitations à loyer modique;
- l'augmentation de 608 millions de dollars des dépenses du portefeuille Transports et Mobilité durable, qui s'explique notamment par l'aide financière octroyée aux sociétés de transport dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, ainsi que par l'augmentation des dépenses liées aux activités d'entretien du réseau routier;
- l'augmentation de 378 millions de dollars des dépenses du portefeuille Famille, qui résulte notamment de la hausse des subventions découlant de l'Entente portant sur les clauses nationales des centres de la petite enfance et de l'Allocation famille.

Les dépenses du service de la dette ont augmenté de 1,5 milliard de dollars (19,5 %), pour s'établir à 9,3 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêt.

Variation cumulative des dépenses

(en millions de dollars)



DÉPENSES CONSOLIDÉES

(données non auditées, en millions de dollars)

	Février			Avril à février			
	2022 ⁽³⁾	2023	Variation	2021-2022 ⁽³⁾	2022-2023	Variation	Variation (%)
Santé et Services sociaux ⁽⁴⁾	4 587	4 483	-104	50 545	52 583	2 038	4,0
Éducation ⁽⁴⁾	1 581	1 720	139	15 457	17 116	1 659	10,7
Enseignement supérieur ⁽⁴⁾	720	818	98	7 841	8 720	879	11,2
Autres portefeuilles ⁽⁴⁾	3 124	3 476	352	35 039	41 419	6 380	18,2
Dépenses de portefeuilles	10 012	10 497	485	108 882	119 838	10 956	10,1
Service de la dette	721	763	42	7 804	9 325	1 521	19,5
TOTAL	10 733	11 260	527	116 686	129 163	12 477	10,7

RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

SURPLUS OU BESOINS FINANCIERS NETS

Composition des surplus ou des besoins financiers nets

Les revenus et les dépenses du gouvernement sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et les dépenses, lorsqu'elles sont réalisées, sans égard au moment où ont lieu les encaissements et les décaissements.

Les surplus (besoins) financiers nets, quant à eux, sont constitués de l'écart entre les encaissements et les décaissements résultant des activités du gouvernement. Pour pourvoir à ses besoins financiers nets, le gouvernement a recours à diverses sources de financement, dont sa trésorerie et ses emprunts.

Les diverses rubriques des besoins financiers nets représentent les encaissements et les décaissements nets générés par les investissements du gouvernement en prêts, en placements, en participations dans ses entreprises et en immobilisations, par les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ainsi que par les autres comptes. Cette dernière rubrique comprend notamment le paiement des comptes fournisseurs et la perception des comptes débiteurs. Les versements au Fonds des générations créent également des besoins financiers.

Pour la période d'avril 2022 à février 2023, les besoins financiers nets atteignent 10,5 milliards de dollars et s'expliquent par :

- le surplus de 1,2 milliard de dollars résultant de la différence entre les revenus et les dépenses du gouvernement;
- les besoins financiers de 5,0 milliards de dollars pour les placements, prêts et avances, qui découlent notamment d'une augmentation de la valeur de consolidation des entreprises du gouvernement⁽⁵⁾;
- les besoins financiers de 4,5 milliards de dollars liés aux immobilisations du gouvernement, dus principalement à des investissements de 8,8 milliards de dollars compensés en partie par les dépenses d'amortissement de 4,3 milliards de dollars⁽⁵⁾;
- les besoins financiers de 2,7 milliards de dollars liés au passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, qui résultent du versement des prestations aux employés de l'État de 6,3 milliards de dollars compensé en partie par le coût net des régimes de 3,7 milliards de dollars⁽⁵⁾;
- les surplus financiers de 3,3 milliards de dollars provenant des autres comptes⁽⁶⁾;
- les besoins financiers de 2,8 milliards de dollars générés par les versements au Fonds des générations.

SURPLUS OU BESOINS FINANCIERS NETS

(données non auditées, en millions de dollars)

	Avril à février	
	2021-2022	2022-2023
SURPLUS (DÉFICIT)⁽²⁾	7 025	1 172
Opérations non budgétaires		
Placements, prêts et avances	-8 311	-5 038
Immobilisations	-3 856	-4 460
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	-2 704	-2 661
Autres comptes ⁽⁶⁾	4 652	3 263
Versements au Fonds des générations	-3 085	-2 799
Total des opérations non budgétaires	-13 304	-11 695
SURPLUS (BESOINS) FINANCIERS NETS	-6 279	-10 523

RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

► ÉVOLUTION DU SOLDE BUDGÉTAIRE EN 2022-2023

Les résultats au 28 février 2023, soit pour la période d'avril 2022 à février 2023, affichent un déficit budgétaire de 1,6 milliard de dollars.

Selon les données présentées dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, un déficit budgétaire de 5,0 milliards de dollars est attendu pour l'ensemble de l'année 2022-2023, avant utilisation de la réserve de stabilisation. Plusieurs facteurs auront un impact à la baisse sur le solde budgétaire en mars 2023 :

- le ralentissement des revenus prévu en mars, combiné aux dépenses et aux versements des revenus consacrés au Fonds des générations, aura pour effet de détériorer le solde budgétaire de 2,2 milliards de dollars :
 - l'accélération du rythme de resserrement de la politique monétaire et l'augmentation du coût de la vie continuent d'affecter les perspectives économiques :
 - la croissance du PIB nominal, qui était de 9,4 % pour la période d'avril à décembre 2022, s'établira à 3,7 % pour le premier trimestre de 2023. Ainsi, la croissance des revenus autonomes ralentira pour atteindre 5,7 % au 31 mars 2023;
 - selon le rythme habituel des dépenses du gouvernement, le mois de mars regroupe une part plus importante des dépenses annuelles que les autres mois;
- un montant de 1,1 milliard de dollars découlant des nouvelles initiatives annoncées dans la mise à jour de l'automne 2022 et le budget de mars 2023 sera comptabilisé en mars, notamment celles pour améliorer le revenu disponible des Québécois et pour favoriser l'abordabilité des logements.

L'utilisation de la réserve de stabilisation réduit le déficit budgétaire en 2022-2023 à 4,6 milliards de dollars.

ÉVOLUTION DU SOLDE BUDGÉTAIRE POUR 2022-2023 (en millions de dollars)

	2022-2023
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION – RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES AU 28 FÉVRIER 2023	-1 627
RÉSULTATS À VENIR EN MARS 2023	
Résultats excluant les nouvelles initiatives	
Revenus consolidés	15 176
Dépenses consolidées	-16 872
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-552
Sous-total	-2 248
Solde des initiatives annoncées depuis mars 2022 à comptabiliser	-1 146
TOTAL À VENIR	-3 394
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION – BUDGET DE MARS 2023	-5 021
Utilisation de la réserve de stabilisation	449
SOLDE BUDGÉTAIRE PRÉVU⁽⁷⁾ – BUDGET DE MARS 2023	-4 572

RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

ANNEXE 1 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ÉVOLUTION DEPUIS LE BUDGET DE MARS 2022

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2022 ⁽⁸⁾	Révisions	Budget de mars 2023 ⁽⁹⁾	Variation (%) ⁽¹⁰⁾
REVENUS				
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	41 147	1 523	42 670	4,3
Cotisations pour les services de santé	7 299	542	7 841	5,9
Impôts des sociétés	10 882	2 381	13 263	2,6
Impôt foncier scolaire	1 178	-66	1 112	3,3
Taxes à la consommation	26 706	-158	26 548	7,9
Revenus fiscaux	87 212	4 222	91 434	5,2
Droits et permis	5 171	810	5 981	-1,3
Revenus divers	11 680	104	11 784	10,1
Autres revenus autonomes	16 851	914	17 765	6,0
Total des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	104 063	5 136	109 199	5,3
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 628	1 046	6 674	12,0
Total des revenus autonomes	109 691	6 182	115 873	5,7
Transferts fédéraux	28 790	436	29 226	0,1
Total des revenus	138 481	6 618	145 099	4,5
DÉPENSES				
Santé et Services sociaux ⁽⁴⁾	-54 441	-3 668	-58 109	2,7
Éducation ⁽⁴⁾	-18 659	-405	-19 064	10,1
Enseignement supérieur ⁽⁴⁾	-9 905	-76	-9 981	14,2
Autres portefeuilles ⁽⁴⁾	-47 139	-2 423	-49 562	10,8
Dépenses de portefeuilles	-130 144	-6 572	-136 716	7,4
Service de la dette	-8 842	-1 211	-10 053	16,4
Total des dépenses	-138 986	-7 783	-146 769	7,9
Provision pour éventualités	-2 500	2 500	—	—
SURPLUS (DÉFICIT)⁽²⁾	-3 005	1 335	-1 670	—
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 445	94	-3 351	—
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-6 450	1 429	-5 021	—
Utilisation de la réserve de stabilisation	—	449	449	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽⁷⁾	-6 450	1 878	-4 572	—

RAPPORT MENSUEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Informations financières consolidées

Les résultats consolidés regroupent les résultats de l'ensemble des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, c'est-à-dire qui sont sous son contrôle. Afin d'établir les résultats consolidés, le gouvernement élimine les opérations entre les entités du périmètre comptable. Des informations additionnelles sur l'organisation financière du gouvernement et le financement des services publics peuvent être consultées aux pages 14 à 19 du document *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État*.

Notes

- (1) Un sommaire des principales conventions comptables du gouvernement peut être consulté aux pages 78 à 83 du volume 1 des *Comptes publics 2021-2022*. Les incidences des normes comptables suivantes, édictées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et en vigueur à compter de l'année financière 2022-2023, seront prises en considération dans les comptes publics au 31 mars 2023 : SP 3450 – Instruments financiers (ainsi que SP 1201 – Présentation des états financiers, SP 3041 – Placements de portefeuille et SP 2601 – Conversion des devises) et SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
- (2) Il s'agit du solde au sens des comptes publics.
- (3) Certaines dépenses ont été reclassées entre les portefeuilles pour qu'elles soient conformes à la présentation adoptée en 2022-2023.
- (4) Les ajustements de consolidation, qui résultent principalement de l'élimination des transactions réciproques entre les entités de différents portefeuilles, sont répartis entre chaque portefeuille.
- (5) Ces éléments, qui sont inclus dans le surplus (déficit) budgétaire du gouvernement, sont éliminés dans les opérations non budgétaires, car ils n'ont pas d'effet sur les liquidités.
- (6) Les surplus ou besoins financiers relatifs aux autres comptes peuvent varier de façon importante d'un mois à l'autre, notamment en fonction du moment où le gouvernement encaisse ou décaisse les sommes relatives à ses activités. Par exemple, lorsque le dernier jour d'un mois n'est pas un jour ouvrable, les remises relatives à la TVQ sont encaissées au début du mois suivant, de sorte que l'équivalent de deux mois de remises peut être encaissé au cours d'un même mois.
- (7) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
- (8) Les données de cette colonne sont conformes à celles du cadre financier publié dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*, à l'exception de certaines dépenses qui ont été reclassées entre les portefeuilles pour les rendre comparables à la présentation adoptée dans le budget de mars 2023.
- (9) Les données de cette colonne sont conformes à celles du cadre financier publié dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*.
- (10) Il s'agit de la variation annuelle par rapport aux résultats de 2021-2022.

Pour tout renseignement, communiquer avec la Direction des communications du ministère des Finances, au 418 528-7382.

Le présent rapport est également publié sur le site Web du ministère des Finances : www.finances.gouv.qc.ca.